

Mécanisme d'évaluation indépendant

Rapport sur les résultats :
Sénégal 2021-2023

Open
Government
Partnership



Independent
Reporting
Mechanism

Sommaire exécutif

Le premier plan d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) du Sénégal a rassemblé la communauté du gouvernement ouvert du pays autour de réformes concrètes. Cependant, la mise en œuvre du plan d'action a été limitée et aucun résultat notable n'a été obtenu. L'institution hôte du PGO avait une capacité limitée à se réunir et à financer les activités connexes ; ce qui, en plus de problèmes de coordination avec les principaux partenaires, a retardé le début de la mise en œuvre. À l'avenir, le gouvernement du Sénégal peut envisager un meilleur ancrage institutionnel et une formalisation du PGO afin de favoriser la réalisation des plans d'action.

Premiers résultats

Aucun des douze engagements pris par le Sénégal dans le cadre de son premier plan d'action du PGO n'a donné de premiers résultats. Bien que considérés comme prometteurs, les engagements 1, 3, 4 et 9 sur l'accès à l'information, la lutte contre la corruption, la transparence dans le secteur de la pêche et l'approche du budget participatif, n'ont connu qu'une mise en œuvre limitée dans certains domaines. Pour plusieurs engagements, des projets de loi ont été préparés et soumis au gouvernement, sans suivi adéquat jusqu'à la fin de la période de mise en œuvre. D'autres engagements n'ont pas été mis en œuvre du tout, faute de consensus avec leurs porteurs.

La mise en œuvre en un coup d'œil

NIVEAU D'ACHÈVEMENT

0/12

Engagements achevés ou achevés substantiellement

PREMIERS RÉSULTATS

0/12

Engagements avec les premiers résultats

0/12

Engagements dont les premiers résultats sont significatifs

CONFORMITÉ AUX EXIGENCES MINIMALES

A agi conformément au processus du PGO.

D'importants problèmes de coordination entre les principaux acteurs du PGO ont limité la mise en œuvre du plan d'action. La Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance (DPBG) du ministère de la Justice est responsable du processus du PGO au Sénégal. La DPBG a indiqué que des ressources humaines et financières limitées ont entravé le processus¹. Le Programme d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF), principal partenaire financier du Sénégal pour le PGO, avait l'intention de soutenir la mise en œuvre de certains engagements, le développement d'un site Web consacré au PGO, la participation de la société civile et le recrutement de consultants pour appuyer le processus du PGO. Toutefois, des difficultés de coordination entre la DPBG et le PAGOF ont compromis ces objectifs. Un membre du comité technique national du PGO au Sénégal a déclaré que les procédures administratives et financières laborieuses du PAGOF ont retardé le décaissement². Selon un représentant du PAGOF, les difficultés de coordination tenaient à l'absence d'un point de contact gouvernemental pour le PGO au fait de leurs procédures fiduciaires³.

Achèvement

Le premier plan d'action du Sénégal couvrait (i) la transparence de la gestion publique et l'accès à l'information; (ii) l'accès aux services publics et la qualité des services fournis; et (iii) la participation

citoyenne. La réalisation de la plupart des douze engagements a été limitée. Sept engagements ont connu un début de mise en œuvre, allant de la rédaction de textes, la tenue de réunions et la réalisation physique d'infrastructures. Toutefois, ces actions sont limitées par rapport aux ambitions et aux étapes fixées au début de la mise en œuvre. Pour les cinq autres engagements, le MEI n'a relevé aucun élément attestant du début de la mise en œuvre. Cette situation s'explique par les changements institutionnels au sein de l'administration publique, si bien que le suivi de la mise en œuvre et l'appropriation des engagements par leurs porteurs ont été insuffisants⁴. Compte tenu des résultats limités, le Sénégal poursuivra la plupart des engagements pertinents dans le prochain plan d'action.

Participation et co-création

La DPBG copréside le comité technique national aux côtés d'Article-19, une organisation de la société civile. Ensemble, ils ont piloté la co-création du premier plan d'action du PGO du Sénégal⁵, assortie de consultations publiques avec les citoyens dans les 13 régions du pays. Le premier processus de co-création du Sénégal était participatif et a abouti à 12 engagements modestement ambitieux. Cependant, le processus du PGO étant nouveau pour le Sénégal, la connaissance du processus ou du gouvernement ouvert manquait à de nombreux participants pour qu'ils puissent participer de manière significative à l'élaboration des engagements.

La société civile a fait remarquer que les canaux en ligne et des réseaux sociaux faciliteraient la participation de ceux qui ne peuvent pas assister aux consultations physiques⁶. Au Sénégal, les médias sociaux sont le principal moyen utilisé pour suivre l'actualité et sont considérés comme un élément clé de l'engagement dans les processus politiques⁷. Depuis septembre 2023, le PGO du Sénégal dispose d'une page Facebook et un dossier Google Drive⁸. Le maintien de ces plateformes et la création de canaux pour les consultations en ligne sont des occasions de renforcer le processus du PGO au Sénégal. La participation a faibli au cours de la mise en œuvre, son lancement officiel n'ayant eu lieu que six mois avant la fin de la période du plan d'action.

Mise en œuvre dans le contexte

La mise en œuvre du premier plan d'action du Sénégal a coïncidé avec une crise politique liée aux élections nationales. Des manifestations et des affrontements ont éclaté à la suite de l'arrestation, en mars 2021, du chef de l'opposition, accusé d'avoir troublé l'ordre public et d'avoir participé à une manifestation non autorisée⁹. En juillet 2022, l'opposition a appelé à de nouvelles manifestations à l'approche des élections législatives pour protester contre l'invalidation de la liste nationale de l'alliance principale. La manifestation, déclarée illégale par le gouvernement, a donné lieu à des affrontements entre la police et les manifestants, faisant au moins trois victimes et entraînant l'arrestation de dirigeants de l'opposition. En juin 2023, des troubles, décrits comme les pires depuis des années, ont éclaté après la condamnation de l'opposant Ousmane Sonko à deux ans d'emprisonnement. L'annonce de cette condamnation a déclenché des violences qui ont officiellement fait 16 morts¹⁰.

Selon un représentant de la société civile¹¹, la crise a eu un impact négatif sur l'achèvement des engagements puisqu'elle a conduit à des restrictions de l'espace civique et la réticence du gouvernement à s'engager à la fois sur les réformes de la gouvernance et à dialoguer avec la société civile. Les autorités sénégalaises ont suspendu l'accès à l'internet pour les données mobiles en juin¹² et en juillet¹³ 2023, conduisant Amnesty International à exprimer ses inquiétudes quant aux « restrictions du droit à la liberté d'expression et d'information¹⁴. » Au moment d'écrire ces lignes, l'organisme de surveillance de l'espace civique CIVICUS classe l'espace civique du

Sénégal comme « entravé »¹⁵. Les élections législatives ont également entraîné des changements institutionnels qui ont ralenti la mise en œuvre, notamment des changements au niveau des membres du comité technique national et des porteurs d'engagements. Malgré plusieurs remaniements ministériels entre 2022 et 2023, le ministre de la Justice, personne-ressource du PGO, est resté en poste tout au long du cycle du plan d'action.

¹ Arona Sarr, directeur de la promotion de la bonne gouvernance, personne-ressource du PGO, ministère de la Justice, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et par courriel le 25 octobre 2023.

² Représentant anonyme de la société civile du comité technique national interviewé par appel WhatsApp par le chercheur du MEI en janvier 2024.

³ Représentant anonyme du PAGOF interviewé par appel WhatsApp par le chercheur du MEI en janvier 2024.

⁴ Abdoulaye Ndiaye, membre de la société civile, Article-19, coprésident du Forum multi-intervenants du PGO, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et par courriel le 26 octobre 2023.

⁵ Arona Sarr, directeur de la promotion de la bonne gouvernance, personne-ressource du PGO, ministère de la Justice, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et par courriel le 25 octobre 2023 et Abdoulaye Ndiaye, membre de la société civile, Article-19, coprésident du Forum multi-intervenants du PGO, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et par courriel le 26 octobre 2023.

⁶ Abdoulaye Ndiaye, *op. cit.*

⁷ Afrobarometer est un réseau panafricain non partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et les perceptions des Africains sur la démocratie, la gouvernance et la qualité de vie. Sept séries de sondages ont été menées dans 38 pays entre 1999 et 2018. La huitième série en 2019/2021 était prévue dans au moins 35 pays. Dans le cadre de ces enquêtes, Afrobarometer mène des entretiens en personne auprès d'échantillons représentatifs au niveau national dans la langue des répondants.

⁸ Partenariat pour un gouvernement ouvert Sénégal. La page Facebook.

https://www.facebook.com/profile.php?id=61551495163279&_rdc=1&_rdr;

https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1_PqF2HqZB6MUihJL9fGGDzSNbffyGbd

⁹ Le Sénégal n'oubliera jamais mars 2021. 3 mars 2021. Amnesty International.

<https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2022/03/senegal-noublie-pas-mars-2021/>

¹⁰ « Sénégal : 23 morts selon Amnesty International, qui réclame une enquête. » TV5 Monde. 9 juin 2023.

<https://information.tv5monde.com/afrique/senegal-23-morts-selon-amnesty-international-qui-reclame-une-enquete-2646005#>

¹¹ Abdoulaye Ndiaye, *op. cit.*

¹² « Sénégal: coupure d'internet après l'arrestation de Sonko, vers de nouvelles manifestations ? » 31 Juillet 2023. La Nouvelle Tribune. <https://lanouvelletribune.info/2023/07/senegal-coupure-dinternet-apres-larrestation-de-sonko-vers-de-nouvelles-manifestations/>

¹³ « Les coupures d'Internet au Sénégal menacent les entreprises. » NewAfrican. 6 juin 2023.

<https://magazinedelafrique.com/african-business/les-coupures-dinternet-au-senegal-menacent-les-entreprises/>

¹⁴ Déclaration d'Amnesty International citée par le magazine NewAfrican, <https://magazinedelafrique.com/african-business/les-coupures-dinternet-au-senegal-menacent-les-entreprises/>

¹⁵ CIVICUS, surveillance de l'espace civique. <https://monitor.civicus.org/country/senegal/> Accès : 11 janvier 2024

Sommaire

| | |
|---|----|
| Section I : Observations clés | 1 |
| Section II : Mise en œuvre et premiers résultats..... | 4 |
| Section III : Participation et co-création | 7 |
| Section IV : Méthodologie et indicateurs du MEI..... | 10 |
| Annexe I : Données par engagement..... | 12 |

Section I : Observations clés

Le premier plan d'action du PGO du Sénégal n'a pas réalisé l'objectif de renforcer la gouvernance et les services publics. Parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre, il y a les difficultés de coordination entre les principaux acteurs et le manque de formalisation du processus du PGO. La plupart des engagements sont reconduits dans le deuxième plan d'action du Sénégal. Par conséquent, les observations clés ci-dessous permettent au pays de tirer des leçons pour faire avancer ses objectifs en matière de gouvernement ouvert.

Observation 1 : Les problèmes liés à la coordination et aux ressources de la DPBG ont entravé sa capacité à faciliter efficacement le processus du PGO au Sénégal.

La coordination du processus du PGO au Sénégal incombe à la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance (DPBG) qui a pour mandat de mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance. Cependant, la DPBG a souligné un manque de ressources financières pour coordonner la mise en œuvre du plan d'action du PGO. La DPBG a évoqué le manque de ressources financières pour coordonner la mise en œuvre¹ du plan d'action. Un membre de la société civile siégeant au comité technique national a ajouté que le ministère de la Justice rencontre des difficultés pour coordonner le processus du PGO, tout en admettant que la DPBG faisait de son mieux pour faire avancer les choses². Le retard du lancement officiel du plan d'action, survenu six mois seulement avant la fin de la période de mise en œuvre, est l'une des conséquences des problèmes de coordination³.

Des représentants du PAGOF ont fait état de problèmes de coordination avec la personne-ressource du PGO au sein de la DPBG⁴. Cette situation a entravé la capacité de ces organisations à apporter un soutien technique et financier aux réformes du PGO au Sénégal. Le manque d'appropriation et de mobilisation des agences chargées de la mise en œuvre de plusieurs engagements indique que les difficultés de coordination s'étendent tant aux partenaires nationaux qu'aux partenaires internationaux. Les porteurs d'engagements n'ont été intégrés au processus du PGO qu'une fois les engagements confirmés. Par conséquent, leur compréhension du processus et de l'objectif du plan d'action ainsi que leur responsabilisation en matière de mise en œuvre étaient insuffisantes⁵.

L'adhésion fructueuse du gouvernement du Sénégal à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) démontre les avantages d'un organe gouvernemental de coordination doté de ressources et d'un mandat adéquat pour réunir les parties prenantes et faire avancer les réformes. Le groupe multipartite de l'ITIE du Sénégal est présidé par le ministre d'État et soutenu par un décret officiel⁶. Le Sénégal a obtenu un classement « très élevé » en matière de transparence du secteur extractif au cours de la dernière décennie et a accueilli la conférence mondiale de l'ITIE en 2023⁷. Il sera essentiel de veiller à ce que le PGO soit coordonné par un organe gouvernemental doté des pouvoirs de mobilisation, des ressources et de la motivation nécessaires pour assurer la réussite de la mise en œuvre du deuxième plan d'action du Sénégal.

Observation 2 : Le manque de formalisation du comité technique national et du processus du PGO en général a contribué à limiter la mobilisation des principales agences de mise en œuvre.

Point positif, le gouvernement du Sénégal a mis en place un comité technique national composé à parts égales de représentants du gouvernement et de la société civile, chargé de superviser le processus du PGO. Toutefois, certains responsables de la mise en œuvre d'engagements n'y étaient pas représentés. La représentation de toutes les agences responsables de la mise en œuvre au sein du comité pourrait favoriser un plus grand sentiment d'appropriation et de responsabilité. Par ailleurs, l'absence de décret officialisant le comité a limité les capacités du ministère de la Justice à mobiliser les membres et à financer les réunions⁸. Le comité a rédigé un projet de décret pour formaliser sa création, sa composition et son mandat. Son adoption pourrait renforcer l'institutionnalisation du processus du PGO du Sénégal et la mise en œuvre des engagements.

Au-delà la formalisation du comité technique national, le gouvernement sénégalais dispose de plusieurs voies pour manifester un soutien de haut niveau à la transparence gouvernementale et ainsi assurer des progrès. En Côte d'Ivoire, le comité technique du PGO rend compte à un comité interministériel, présidé par le chef du gouvernement⁹. Au Sénégal, un comité interministériel présidé par un haut fonctionnaire pourrait démontrer l'engagement du gouvernement et obliger les agences responsables de la mise en œuvre à rendre des comptes. En outre, le gouvernement sénégalais n'a pas officiellement validé le plan d'action. L'adoption du prochain plan d'action par le Conseil des ministres du Sénégal pourrait affirmer le soutien du gouvernement et faciliter la mise en œuvre. En Côte d'Ivoire, le plan d'action est présenté et validé par le Conseil des ministres, facilitant la mobilisation des parties prenantes autour d'objectifs communs¹⁰.

Observation 3 : Le processus du PGO au Sénégal ne tire pas actuellement pleinement parti de la communauté de la société civile se consacrant au gouvernement ouvert.

La société civile a joué un rôle moteur dans l'adhésion du Sénégal au PGO et copréside le comité technique national. Cependant, il est encore possible de tirer parti de l'intérêt de la société civile pour les réformes d'un gouvernement ouvert, en particulier à l'étape de la mise en œuvre. Par exemple, l'appui à la finalisation du projet de charte de la société civile¹¹ par le comité pourrait renforcer la participation de la société civile au processus du PGO. En tant que coprésident, Article-19 pourrait mobiliser la société civile autour du suivi de la mise en œuvre. Comme le PGO du Sénégal a prévu la création de comités de suivi de la mise en œuvre, le comité pourrait donner à la société civile les moyens de devenir les chefs de file de ces comités de suivi.

Le plaidoyer de la société civile en faveur du renforcement de l'Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) démontre les avantages d'une collaboration étroite avec la société civile lors de la mise en œuvre. Le coordinateur de l'organisation Forum Civil a déclaré que les organisations de la société civile avaient « mené le plaidoyer par le biais de déclarations, de réunions avec les autorités, de séances de travail avec l'Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption au niveau opérationnel, mais aussi au niveau stratégique¹² ». Le Conseil des ministres a donc adopté les projets de loi sur le renforcement de l'OFNAC et la déclaration de patrimoine. Le gouvernement s'est engagé à l'adoption et à la mise en œuvre de ces lois dans le cadre du deuxième plan d'action. La société civile continue également de plaider en faveur de l'élaboration et de l'adoption collaboratives d'une loi solide sur l'accès à l'information. Cet

engagement est reconduit dans le deuxième plan d'action, car peu de progrès ont été accomplis jusqu'ici sur ce front.

Observation 4 : Un suivi étroit et collaboratif pourrait renforcer la mise en œuvre du prochain plan d'action.

Le plan d'action du Sénégal prévoit la création de comités techniques sectoriels (CTS) pour faciliter et suivre la mise en œuvre de chaque engagement. On prévoyait que ces comités seraient créés en 2023 et qu'ils se réuniraient au moins tous les deux mois. Les CTS n'ont pas été mis en place pendant la période du plan d'action et le suivi des engagements a donc été confié au comité technique national. Le comité technique national note que des CTS seront créés pour suivre la mise en œuvre du deuxième plan d'action. Les CTS documenteront et partageront les progrès de la mise en œuvre avec le comité technique national après chaque réunion¹³. Au-delà de l'opérationnalisation des CST, le Sénégal pourrait envisager :

- **L'élaboration de plans de travail annuels sur les engagements** : Les responsables de la mise en œuvre des engagements pourraient collaborer avec la société civile et d'autres partenaires pour élaborer des plans de travail annuels comportant des objectifs détaillés, des calendriers et les ressources nécessaires. Le processus de rédaction pourrait être utilisé pour renforcer la compréhension et l'appropriation par les responsables de la mise en œuvre de leurs engagements respectifs.
- **Des réunions régulières avec les porteurs d'engagements** : Outre le suivi effectué par les CTS, le comité national technique pourrait envisager de programmer des sorties pour rencontrer individuellement les porteurs d'engagements afin de les aider à comprendre leur rôle dans la mise en œuvre, leurs obligations et les possibilités d'interaction avec le comité national technique. Ce serait également l'occasion de les sensibiliser au PGO et à la valeur de leurs efforts en matière de gouvernement ouvert.

¹ Arona Sarr, directeur de la promotion de la bonne gouvernance, personne-ressource du PGO, ministère de la Justice, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et par courriel le 25 octobre 2023.

² Membre anonyme de la société civile, interviewé par appel WhatsApp par le chercheur du MEI au cours de la période couverte par le rapport sur les résultats.

³ « CEREMONIE DE LANCEMENT DU PLAN D'ACTION NATIONAL 2022-2023 DU PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT » Actusenews. 11 June 2024. <https://actusenews.com/ceremonie-de-lancement-du-plan-daction-national-2022-2023-du-partenariat-pour-un-gouvernement-ouvert-pgo-senegal/>

⁴ Représentant anonyme du PAGOF interviewé par appel WhatsApp par le chercheur du MEI en janvier 2024.

⁵ Abdoulaye Ndiaye, membre de la société civile, Article-19, coprésident du Forum multi-intervenants du PGO, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et par courriel le 26 octobre 2023.

⁶ Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal. « Arrêté portant nomination des membres du Comité national ITIE » <https://itie.sn/groupe-multipartite/>

⁷ Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. Sénégal. <https://eiti.org/countries/senegal>

⁸ *Loc. cit.*

⁹ Site Web OGP du gouvernement du Sénégal. <https://ogp.gouv.ci/documentation>

¹⁰ Voir la préface du plan d'action par le ministre et point focal du PGO <https://ogp.gouv.ci/documentation/>

¹¹ La charte en cours d'élaboration par la société civile est un document qui fixera les règles de conduite de la participation de la société civile au processus du PGO. Celles-ci comprennent notamment le choix des représentants dans les comités du PGO et le principe d'adhésion à la plateforme de la société civile.

¹² "Sénégal: Birahim Seck, coordonnateur du forum civil, sur le projet de loi de l'OFNAC en gestation - «Sur le principe, nous magnifions, en attendant...» AllAfrica. 25 novembre 2023. <https://fr.allafrica.com/stories/202311260005.html>

¹³ Commentaires communiqués au MEI par le comité technique national du PGO du Sénégal pendant la période de révision de la prépublication. Avril 2024.

Section II : Mise en œuvre et premiers résultats

La section suivante porte généralement sur les engagements ou les groupes d'engagements dont la mise en œuvre, selon le MEI, a donné les meilleurs résultats. Le premier plan d'action du PGO du Sénégal n'a pas obtenu de premiers résultats notables. Les facteurs institutionnels et contextuels ayant limité la mise en œuvre sont abordés dans la section « Principales observations » ci-dessus. La présente section examine donc les progrès et les obstacles liés aux quatre engagements (1, 3, 4 et 9) que le MEI avait initialement identifiés comme étant les plus prometteurs lors de la révision du plan d'action.

L'engagement 1 promettait l'adoption d'une loi nationale sur l'accès à l'information. L'existence d'une telle loi est un élément important des conditions d'adhésion au PGO.¹ Le gouvernement du Sénégal dispose d'un projet de loi sur l'accès à l'information depuis cinq ans. Une première version de la loi a été rédigée par un comité de pilotage multipartite et basée sur le modèle de loi sur l'accès à l'information de l'Union africaine². Toutefois, la société civile a exprimé des inquiétudes quant à la dernière version du projet, qui faisait l'objet d'un examen judiciaire au moment de la rédaction du présent rapport. Une coalition de la société civile a exprimé collectivement ses inquiétudes quant au fait que le dernier projet n'a pas été communiqué suffisamment tôt pour permettre à la société civile d'apporter sa contribution. En outre, elle a souligné que cette version n'est pas alignée sur les normes internationales et qu'elle contient des dispositions vagues et générales pour les exemptions prévues par la loi³. De plus, certaines organisations ont déclaré qu'il y avait des résistances, car le gouvernement voit dans cette loi « une volonté de fragiliser la stabilité des administrations en les mettant en danger » par la communication de renseignements sensibles⁴. Cet engagement a été repris dans le deuxième plan d'action du Sénégal, sous l'égide de la DPBG.

L'engagement 3 visait à renforcer le cadre juridique de la lutte contre la corruption. À la suite du plaidoyer de la société civile, deux lois ont été approuvées par le Conseil des ministres et soumises à l'Assemblée nationale à la fin du mois de décembre 2023 et sont en attente d'un vote au moment de la rédaction du présent rapport⁵. Ces lois visent à renforcer les pouvoirs de l'OFNAC, à assurer que les dossiers d'enquête transmis aux autorités judiciaires compétentes fassent l'objet d'un suivi et à rendre effective la déclaration de patrimoine pour tous les assujettis. Bien que positifs, ces progrès ont été réalisés après la période de mise en œuvre et ne relèvent donc pas de l'évaluation du MEI. La finalisation et la mise en œuvre de ces lois sont prévues dans le prochain plan d'action. Le troisième projet de loi prévu dans le cadre du plan d'action pour la protection des dénonciateurs n'a pas progressé au cours de la période de mise en œuvre. Toutefois, le président du Sénégal, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, a fait de l'adoption de ce projet de loi un objectif immédiat de son nouveau gouvernement⁶.

L'engagement 4, à savoir le processus d'adhésion du Sénégal à l'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI), est toujours au point mort⁷. Bien que le porteur de l'engagement du ministère des Pêches n'ait pas pu identifier le point de blocage,⁸ la FiTI déclare que l'absence d'un décret officiel a retardé la mise en place des institutions et des processus nécessaires à l'accession du Sénégal à l'Initiative⁹. Selon le coordinateur régional de la FiTI¹⁰ pour l'Afrique de l'Ouest, le manque d'engagement du ministre des Pêches à poursuivre le processus d'adhésion et la réticence du ministère de la Justice à assurer lui-même le portage institutionnel de l'engagement considéré comme une compétence naturelle du ministère des Pêches ont entravé les progrès. La

DPBG signale que des lettres signées par le ministre de la Justice ont été envoyées au ministère des Pêches pour l'exhorter à progresser sur le chemin de l'adhésion à la FiTI¹¹. Le ministère des Pêches se montrerait réticent à publier des renseignements qu'il considère comme sensibles, tels que les navires de pêche enregistrés et leurs propriétaires. Le coordinateur régional de la FiTI estime qu'un appui clair des plus hautes autorités est nécessaire afin de relancer le processus. Un plan d'action afférent à la FiTI a été élaboré, mais n'a pas été financé¹². Une copie du plan d'action n'a pas été mise à la disposition du MEI. Il semblerait qu'un point focal FiTI ait été nommé et qu'il s'efforce d'ancrer officiellement le processus. Le Sénégal a réitéré cet engagement dans le deuxième plan d'action du PGO.

Des représentants du département des collectivités territoriales confirment que l'engagement 9 sur l'approche du budget participatif n'a pas été entamé. Ils ont souligné un décalage entre la conception de l'engagement et les objectifs de leur département. Ils considèrent que les activités qu'ils ont proposées dans le cadre de la promotion de l'approche du budget participatif n'ont pas été prises en compte dans la formulation finale de l'engagement. Ainsi, le porteur de l'engagement n'a pas suivi la voie tracée par le plan d'action, mais a continué à suivre séparément la phase pilote de l'approche du budget participatif par certaines collectivités territoriales dans le cadre d'un autre programme financé par des partenaires externes¹³.

Quant aux autres engagements, dans certains cas, les données disponibles étaient insuffisantes pour mesurer les progrès (5 et 12) ou la mise en œuvre était trop modeste pour produire des résultats. Dans d'autres cas, la mise en œuvre a progressé, mais les activités n'étaient pas liées à l'ouverture du gouvernement (engagements 5, 7 et 8). Par ailleurs, l'engagement 10 promettait de former les femmes et les jeunes pour favoriser leur participation à la vie politique, mais les activités énumérées ne créaient pas directement d'occasions de participation civique à la prise de décision gouvernementale. Par ailleurs, le manque de clarté d'autres engagements a entravé l'évaluation des progrès et des résultats (engagements 2, 11 et 12).

Pour améliorer la mise en œuvre du deuxième plan d'action, le MEI recommande au Sénégal de prendre les mesures nécessaires pour accomplir ce qui suit :

- **Favoriser la pleine participation des porteurs d'engagements :** Les consultations publiques peuvent permettre de repérer des porteurs potentiels d'engagements et de les intégrer à l'élaboration et à la validation des engagements. La création de comités techniques de suivi avec l'ensemble des porteurs d'engagements pourrait également permettre d'assurer un suivi régulier et d'établir un système de dialogue permanent entre les porteurs d'engagements, l'administration et la société civile. Le comité national technique peut également organiser des visites individuelles aux porteurs d'engagements afin de recueillir leurs préoccupations et d'évaluer les progrès.
- **Obtenir le soutien officiel du gouvernement :** L'adoption du plan d'action par le Conseil des ministres permettrait au gouvernement d'assumer une plus grande responsabilité vis-à-vis des engagements, ce qui faciliterait notamment leur mise en œuvre par la mise à disposition de ressources financières adéquates.
- **Renforcer la participation de la société civile :** Les membres de la société civile souhaiteraient être davantage impliqués dans la mise en œuvre des engagements et considèrent qu'ils n'ont pas suffisamment de visibilité sur les activités de certains porteurs d'engagements. Une plus grande implication de la société civile pourrait être un atout pour la réussite de la mise en œuvre des engagements, étant donné l'intérêt qu'elles portent au processus du PGO et leur proximité avec les citoyens.

¹ Partenariat pour un gouvernement ouvert. Critère d'éligibilité. <https://www.opengovpartnership.org/process/joining-ogp/eligibility-criteria/>

² Commentaires communiqués au MEI par le comité technique national du PGO du Sénégal pendant la période de révision de la prépublication. Avril 2024.

³ "Des organisations de la société civile invitent Macky Sall à faire adopter le projet de loi d'accès à l'information." Agence de Press Senegalaise. 11 novembre 2023. <https://aps.sn/des-organisations-de-la-societe-civile-invitent-macky-sall-a-faire-adopter-le-projet-de-loi-dacces-a-linformation/> ; Abdoulaye Ndiaye, membre de la société civile, Article-19, Co-président du comité technique national du PGO, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et courriel le 26 octobre 2023.

⁴ "Des organisations de la société civile invitent Macky Sall à faire adopter le projet de loi d'accès à l'information." Agence de Press Senegalaise. 11 novembre 2023. <https://aps.sn/des-organisations-de-la-societe-civile-invitent-macky-sall-a-faire-adopter-le-projet-de-loi-dacces-a-linformation/>

⁵ « DES CHANGEMENTS NOTOIRES À L'OFNAC. » Senepus. 2023. <https://www.senepus.com/politique/des-changements-notoires-lofnac>

⁶ « Les OSC du Sénégal accueillent favorablement le projet de loi visant à protéger les lanceurs d'alerte. » 2024. Radio Démocratie en Afrique de l'Ouest. <https://wadr.org/interview-csos-in-senegal-welcome-bill-to-protect-whistleblowers/>

⁷ « Le Conseil international de la FiTI exhorte les autorités nationales du Sénégal à finaliser les étapes d'adhésion à la FiTI. » 2022. <https://fiti.global/fiti-international-board-urges-senegal-authorities-to-complete-signupsteps>

⁸ Mr Diouf, Head of the artisanal fishing division, Directorate of Maritime Fisheries, Ministry of Fisheries, interviewed by the IRM researcher by WhatsApp call on October 31, 2023.

⁹ *Loc. cit.*

¹⁰ Mansor Ndour, coordinateur régional pour l'Afrique de l'Ouest, Initiative pour la transparence des pêches (FiTI), interviewé par le chercheur du MEI par courriel le 9 janvier 2024.

¹¹ Commentaires communiqués au MEI par le comité technique national du PGO du Sénégal pendant la période de révision de la prépublication. Avril 2024

¹² M. Diouf, chef de division de la pêche artisanale, direction des pêches maritimes, ministère des Pêches, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp le 31 octobre 2023.

¹³ Mme Fatou Camara, directrice des collectivités territoriales et M. Yero Farba Sy, chef de recherche, département des collectivités territoriales, interviewés par le chercheur du MEI par appel WhatsApp le 2 novembre 2023.

Section III : Participation et co-création

Le gouvernement et la société civile ont entrepris un processus participatif de co-création pour élaborer le premier plan d'action du PGO du Sénégal. Cependant, la collaboration a faibli au cours de la mise en œuvre, en partie à cause d'une crise politique généralisée et d'obstacles entre les partenaires clés. L'adoption du projet de décret visant à officialiser le comité technique national, la finalisation d'une charte de participation de la société civile et le maintien d'une page Facebook¹ et d'un dossier Google Drive² pourraient renforcer le processus du PGO au Sénégal.

Le processus du PGO du Sénégal est supervisé par le ministère de la Justice, plus précisément par la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance (DPBG), depuis l'adhésion du pays en 2018. La DPBG et la société civile ont cité les ressources et le mandat limités de la Direction pour organiser les activités et convoquer les parties prenantes, en particulier les autres institutions gouvernementales³, comme principales difficultés à la co-création. La DPBG déclare qu'elle continue à plaider au sein du gouvernement en faveur de l'allocation de fonds pour les activités du PGO⁴. Des partenaires clés, tels que le PAGOF, ont fait état de difficultés de communication et de coordination avec la DPBG, notamment en ce qui concerne les procédures fiduciaires⁵. Par conséquent, la DPBG a eu du mal à coordonner efficacement les acteurs chargés de la mise en œuvre et les partenaires, limitant de ce fait l'exécution du plan d'action.

La DPBG coordonne les activités du comité national technique, l'organe technique du PGO au Sénégal. Il s'agit d'un comité informel composé de neuf membres de l'administration et de neuf membres de la société civile qui en assurent la co-présidence. Un projet de décret sur la création, la composition et le fonctionnement du comité national technique, élaboré en novembre 2023, était en cours de validation au moment de la rédaction du présent rapport. L'officialisation du comité pourrait permettre notamment de pallier le manque de ressources financières. Le coprésident issu de la société civile a déclaré que des représentants issus de l'administration au sein du comité national technique avaient changé en raison de la rotation institutionnelle, entraînant des difficultés d'appropriation du processus du PGO⁶.

La société civile s'est activement impliquée dès le début du processus, depuis l'adhésion du Sénégal au PGO⁷. Selon elle, la composition du comité national technique n'est pas représentative des principales organisations de la société civile du pays. Elle s'efforce de mobiliser davantage d'organisations et de renouveler la composition du comité. Une charte de participation de la société civile au PGO, en cours d'élaboration, devait être présentée à la fin novembre 2023. La coprésidence de la société civile estime que cette charte permettrait à ses représentants au sein du comité d'être choisis de manière équitable et transparente, tout en remédiant à l'enthousiasme mitigé de ses membres. Cela dit, certains membres manifestent un intérêt particulier pour le PGO et participent activement à toutes ses réunions et activités, en prenant souvent l'initiative d'un grand nombre d'entre elles. Cependant, un membre de la société civile⁸ affirme qu'ils n'ont pas été suffisamment impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action. Par exemple, en ce qui concerne l'adoption d'une loi sur l'accès à l'information (engagement 1), la société civile estime que le processus n'a pas été inclusif du fait qu'elle n'a pas eu suffisamment de temps pour commenter les projets de texte.

De même, il y a eu un manque de synergie entre les porteurs d'engagements, l'administration et la société civile. Un membre de la société civile a exprimé⁹ le fait qu'ils n'aient pas été suffisamment impliqués dans la mise en œuvre de certains engagements, malgré les initiatives qui ont été les leurs dans la mise en œuvre d'autres engagements. Certains porteurs d'engagements¹⁰ ont indiqué qu'ils n'avaient pas suffisamment contribué à la formulation des engagements et que leurs commentaires n'avaient pas été pris en compte lors de leur finalisation. Le manque d'appropriation par les agences de mise en œuvre a été l'un des principaux obstacles à l'avancement de cet engagement. Le comité technique national indique qu'une tournée de sensibilisation a été organisée pour sensibiliser les titulaires d'engagements à leurs responsabilités. Le comité indique également que des lettres signées par le ministre de la Justice ont été envoyées pour rappeler les engagements aux fonctionnaires concernés¹¹.

Deux autres obstacles à la co-création sont le manque de consultation en ligne relevé par la société civile lors de la révision du plan d'action, et la non-officialisation du comité national technique qui a limité les ressources financières et humaines disponibles pour mener à bien les activités. De même, la sensibilisation des parties prenantes à la notion de gouvernement ouvert, y compris celles qui sont chargées de la mise en œuvre, reste un défi considérable.

Au moment d'écrire ces lignes, la co-création du deuxième plan d'action par les réformateurs sénégalais avait commencé. La deuxième mouture montre déjà une amélioration par rapport à la première. Cependant, la co-création a commencé en octobre 2023, laissant peu de temps pour finaliser le deuxième plan d'action avant la date limite du 31 décembre 2023. Fin octobre 2023, les parties prenantes du comité technique national ont élaboré une feuille de route inclusive pour la co-création d'un deuxième plan d'action. La société civile¹² reconnaît avoir été fortement impliquée dans la préparation, l'orientation et le contenu des consultations publiques. Les consultations publiques se sont déroulées du 2 au 17 novembre dans les 14 régions du Sénégal¹³. Les équipes chargées des missions de consultation publique comprenaient au moins un membre de l'administration et un représentant de la société civile¹⁴.

Respect des exigences minimales

Le MEI évalue si les pays membres ont satisfait aux exigences minimales des normes de participation et de co-création du PGO aux fins de l'examen des procédures¹⁵. Au cours de la co-création, le Sénégal a agi conformément au processus du PGO. Les deux exigences minimales énumérées ci-dessous doivent au moins atteindre le niveau « en cours » pour qu'un pays ait agi conformément au processus du PGO.

Clé :

Vert = Répond à la norme

Jaune = En cours (des mesures ont été prises pour répondre à cette norme, mais la norme n'est pas atteinte)

Rouge = Aucune preuve d'action

| A-t-il agi conformément au processus du PGO pendant la période de mise en œuvre ? | |
|---|-------|
| Le gouvernement a mis en place un référentiel du PGO en ligne, mis à jour au moins une fois pendant le cycle du plan d'action et contenant des preuves de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action ¹⁶ . | Jaune |
| Le gouvernement a fourni au public des informations sur le plan d'action pendant la période de mise en œuvre ¹⁷ . | Vert |

¹ Partenariat pour un gouvernement ouvert Sénégal. La page Facebook.

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61551495163279&mibextid=LQJ4d>

² Partenariat pour un gouvernement ouvert du Sénégal. Dépôt Google Drive.

https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1_PqF2HqZB6MUihJl9fGGDzSNbffyGbd

³ Arona Sarr, directeur de la promotion de la bonne gouvernance, personne-ressource du PGO, ministère de la Justice, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et par courriel le 25 octobre 2023 et Abdoulaye Ndiaye, membre de la société civile, Article-19, coprésident du Forum multi-intervenants du PGO, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et par courriel le 26 octobre 2023.

⁴ Commentaires communiqués au MEI par le comité technique national du PGO du Sénégal pendant la période de révision de la prépublication. Avril 2024.

⁵ Représentant anonyme du PAGOF interviewé par appel WhatsApp par le chercheur du MEI en janvier 2024; Mansor Ndour, coordinateur régional pour l'Afrique de l'Ouest, Initiative pour la Transparence des Pêches (FITI), interviewé par le chercheur du MEI par courriel le 9 janvier 2024.

⁶ Abdoulaye Ndiaye, membre de la société civile, Article-19, coprésident du Forum multi-intervenants du PGO, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et par courriel le 26 octobre 2023.

⁷ *Loc. cit.*

⁸ M. Abdouramane Cisse, représentant du Conseil national de la jeunesse du Sénégal au sein du comité national technique du PGO, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp le 2 décembre 2023.

⁹ Abdoulaye Ndiaye, *op. cit.*

¹⁰ Mme Fatou Camara, directrice des collectivités territoriales et M. Yero Farba Sy, chef de recherche, département des collectivités territoriales, interviewés par le chercheur du MEI par appel WhatsApp le 2 novembre 2023.

¹¹ Commentaires communiqués au MEI par le comité technique national du PGO du Sénégal pendant la période de révision de la prépublication. Avril 2024.

¹² *Loc. cit.*

¹³ Mme Aida Mbaye, chef de la division de la gouvernance institutionnelle, Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance, ministère de la Justice, interviewée par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et par courriel le 3 novembre 2023.

¹⁴ Abdoulaye Ndiaye, *op. cit.*

¹⁵ Veuillez noter que toute future évaluation du MEI portera sur la conformité avec les normes de co-création et de participation du PGO mises à jour, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022 : <https://www.opengovpartnership.org/fr/ogp-participation-co-creation-standards/>.

¹⁶ Partenariat pour un gouvernement ouvert du Sénégal. Dépôt Google Drive et Facebook.

https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1_PqF2HqZB6MUihJl9fGGDzSNbffyGbd;

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61551495163279&mibextid=LQJ4d>

¹⁷ Voir la page Facebook du PGO du Sénégal : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61551495163279&mibextid=LQJ4d>

Section IV : Méthodologie et indicateurs du MEI

Le présent rapport soutient la responsabilité et l'apprentissage des membres en évaluant (i) le degré d'achèvement de la mise en œuvre des engagements, (ii) les premiers résultats des engagements ayant un degré d'achèvement élevé et considérés comme prometteurs ou ayant donné des résultats significatifs par leur mise en œuvre, et (iii) les pratiques de participation et de co-création tout au long du cycle du plan d'action. Le MEI a entamé le processus de recherche après la première année de mise en œuvre du plan d'action avec l'élaboration d'un plan de recherche, des recherches documentaires préliminaires et la vérification des preuves fournies dans le répertoire du PGO du pays¹.

Achèvement

Le MEI évalue le degré d'achèvement de chaque engagement du plan d'action, y compris les engagements regroupés dans la révision du plan d'action². Le niveau d'achèvement de tous les engagements est évalué comme suit :

- *Aucune preuve disponible*
- *Pas commencé*
- *Limité*
- *Substantiel*
- *Achevé*

Premiers résultats

Le MEI mesure les résultats de la mise en œuvre des engagements qui ont une optique claire de gouvernement ouvert, un degré élevé d'achèvement ou qui montrent des signes de résultats précoces (tels que définis ci-dessous). Il tient compte de l'objectif attendu de l'engagement avant sa mise en œuvre, du contexte spécifique du pays dans lequel l'engagement est mis en œuvre, du domaine politique spécifique et des changements constatés.

L'indicateur de premiers résultats établit trois paliers :

- **Aucun résultat notable :** D'après les éléments recueillis (par le biais de recherches documentaires, d'entretiens, etc.), la mise en œuvre de l'engagement pour un gouvernement ouvert n'a donné que peu ou pas de résultats. Après avoir évalué les mesures prises au cours de la période de mise en œuvre et leurs résultats (le cas échéant), le MEI n'a pas constaté de changements significatifs qui :
 - améliorent les pratiques, les politiques ou les institutions régissant un domaine public ou au sein du secteur public ;
 - renforcent un environnement favorable pour instaurer la confiance entre les citoyens et l'État.
- **Résultats modérés :** D'après les éléments recueillis (par le biais de recherches documentaires, d'entretiens, etc.), la mise en œuvre de l'engagement pour un gouvernement ouvert a mené à des résultats positifs. Après avoir évalué les mesures prises au cours de la période de mise en œuvre et leurs résultats, le MEI a constaté des changements significatifs qui :

- améliorent les pratiques, les politiques ou les institutions régissant un domaine public ou au sein du secteur public ;
- renforcent un environnement favorable pour instaurer la confiance entre les citoyens et l'État.
- **Résultats significatifs** : D'après les éléments recueillis (par le biais de recherches documentaires, d'entretiens, etc.), la mise en œuvre de l'engagement pour un gouvernement ouvert a mené à des résultats positifs significatifs. Après avoir évalué les mesures prises au cours de la période de mise en œuvre et leurs résultats, le MEI a constaté des changements significatifs qui :
 - améliorent les pratiques, les politiques ou les institutions régissant un domaine public ou au sein du secteur public ;
 - renforcent un environnement favorable pour instaurer la confiance entre les citoyens et l'État.

Des résultats positifs significatifs montrent que l'on s'attend manifestement à ce que ces changements (tels que définis ci-dessus) soient durables.

Le présent rapport a été préparé par le MEI en collaboration avec Aimé Sawadogo et révisé par Brendan Halloran, expert externe du MEI. La méthodologie du MEI, la qualité de ses produits et le processus de révision sont supervisés par le Groupe d'experts internationaux (IEP) du MEI³. Ce processus de révision, y compris la procédure d'intégration de la rétroaction, est décrit plus en détail dans la section III du Manuel de procédures⁴ et dans le rapport d'examen du plan d'action du Sénégal de 2021-2023. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Vue d'ensemble – Mécanisme de rapport indépendant » du site Web du PGO⁵. Un glossaire des termes relatifs au MEI et au PGO est accessible sur le site Web du PGO⁶.

¹ Répertoire du PGO du Sénégal. Date d'accès : novembre 2023 :

https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1_PqF2HqZB6MUihJl9fGGDzSNbffyGbd

² Dans le cadre du processus d'examen du plan d'action, le MEI regroupe les engagements qui partagent un objectif politique commun. Dans ces cas, le MEI évalue le « potentiel de résultats » et les « premiers résultats » du groupe d'engagements. Le niveau d'achèvement est évalué pour chaque engagement. Pour en savoir plus sur la manière dont le MEI regroupe les engagements, voir la section IV sur la méthodologie et les indicateurs du MEI de la révision du plan d'action.

³ Groupe d'experts internationaux. Partenariat pour un gouvernement ouvert.

<https://www.opengovpartnership.org/about/who-we-are/international-experts-panel/>

⁴ Mécanisme d'évaluation indépendant, *Manuel de procédures du MEI*, V.3, 16 septembre 2017, <https://www.opengovpartnership.org/fr/documents/irm-procedures-manual/>.

⁵ Partenariat pour un gouvernement ouvert, *Vue d'ensemble – Mécanisme de rapport indépendant*, <https://www.opengovpartnership.org/fr/irm-guidance-overview/>

⁶ Partenariat pour un gouvernement ouvert, *Glossaire*, <https://www.opengovpartnership.org/fr/glossary/>

Annexe I : Données par engagement¹

Engagement 1 : Adopter la loi sur l'accès à l'information et ses textes subséquents

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Substantiel | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

Le principal objectif de cet engagement était d'adopter la loi sur l'accès à l'information et ses textes subséquents. Il s'agissait (i) de préciser la portée du droit d'accès à l'information et les modalités de sa mise en œuvre; (ii) d'offrir aux citoyens des recours administratifs et judiciaires pour faire respecter ce droit; (iii) d'établir une autorité administrative indépendante chargée de promouvoir et de protéger le droit d'accès à l'information.

L'adoption du projet de loi sénégalais sur l'accès à l'information est en préparation depuis cinq ans. Un projet initial a été élaboré par un comité de pilotage composé de membres du gouvernement et d'organisations non gouvernementales et s'est inspiré du modèle de loi sur l'accès à l'information de l'Union africaine. Cependant, des membres de la société civile ont exprimé des inquiétudes concernant la version du projet de loi qui a fait l'objet d'un examen de la Cour Suprême. La société civile a fait remarquer que cette version différait du projet initial, qu'elle n'était pas conforme aux normes internationales et qu'elle risquait de ne pas ouvrir l'accès à l'information. Dans une lettre² publiée dans les médias, onze organisations de la société civile, dont Article-19, Forum Civil, l'ONG 3D, Afrikajom Center et la Ligue sénégalaise des droits de l'homme, ont dénoncé le caractère non inclusif du processus de rédaction, qui, selon elles, traîne depuis plus de quinze ans. Elles soulignent que la « dernière mouture du projet de texte portant loi d'accès à l'information a été envoyée aux OSC [...] et introduite dans le circuit bien avant que le délai pour leurs observations ne soit écoulé. Ainsi, les nombreuses observations de la société civile n'ont jamais été prises en compte dans ce nouveau processus³ ». Elles ont également fait part de leurs inquiétudes quant au fait que la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance n'a pas partagé la version finale du texte à la fin de l'atelier organisé en mai 2023 à Sally, au Sénégal.

Engagement 2 : Renforcer les mécanismes de transparence budgétaire

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

Cet engagement a pour objectif d'améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques, à travers notamment la participation du public au processus budgétaire, le renforcement du contrôle budgétaire et l'accès des citoyens aux informations budgétaires. À ce titre, l'objectif consiste à : (i) redynamiser le Cadre multi-acteurs de Suivi budgétaire (CMSB), créé par arrêté no 065-88 du 27 avril 2016 du ministre chargé de la promotion de la bonne

gouvernance; (ii) sensibiliser les citoyens sur la redevabilité ainsi que sur les mécanismes de préparation, d'exécution et de suivi du budget.

La DPBG, avec le soutien de l'Agence américaine de développement international, a mis en place cinq cellules de gouvernance régionale à Saint-Louis, Fatick, Kédougou, Sédhiou et Dakar. Ces cellules ont été officiellement lancées en juin 2023 et se sont appuyées sur les Groupes Locaux de Suivi Budgétaire existants. Cette initiative est une revitalisation des cellules de gouvernance régionales établies en 2013 et qui n'ont jamais été opérationnelles. Le suivi des processus budgétaires a été identifié comme un objectif principal dans le cadre du mandat de ces cellules pour promouvoir la bonne gouvernance. Une série d'ateliers a été organisée pour renforcer les connaissances des membres de la société civile sur les documents budgétaires clés et les approches du suivi budgétaire. Cependant, la plupart de ces activités ont eu lieu après la période de mise en œuvre, qui s'est achevée le 30 août 2023⁴.

Le 23 août 2022, la Direction générale du budget a partagé le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (2023-2025) (DPBEP) avec la société civile. La Direction a sollicité les contributions de la société civile sur la manière de renforcer les opportunités de participation au processus budgétaire et la transparence du budget. Les documents budgétaires ont été diffusés et discutés dans le cadre d'une série d'ateliers pour la société civile en octobre et novembre 2023 et en janvier 2024. Ces ateliers ont porté sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), le DPBEP et les outils et approches de suivi des processus budgétaires. Le retour d'information des ateliers a donné lieu à des recommandations communiquées au gouvernement, telles que l'implication de la société civile tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre du DPBEP et l'amélioration de la transparence budgétaire⁵.

Les premiers résultats n'ont pas pu être observés car la plupart des activités ont eu lieu juste avant ou après la période de mise en œuvre.

Engagement 3 : Renforcer les attributions de l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC)

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vérifiable : Oui • Optique de gouvernement ouvert ? Oui • Potentiel de résultats : Substantiel | <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement : Substantiel • Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|---|---|

Cet engagement visait à renforcer les lois et les institutions sénégalaises de lutte contre la corruption. Il visait à modifier les lois pour créer l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption, à adopter une loi pour protéger les dénonciateurs, les témoins et les victimes de la corruption, à réviser la loi sur la déclaration de patrimoine et à diffuser la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Après la fin de la période de mise en œuvre, le Conseil des ministres a adopté, le 22 novembre 2023, un projet de loi pour la révision de la Loi no 2012-30 portant création et organisation de l'OFNAC et un projet de loi pour la révision de la loi no 2014-17, le 4 novembre, sur la déclaration de patrimoine⁶. Au moment de la rédaction du présent rapport, les projets de textes n'étaient

pas accessibles au public et n'avaient pas encore été adoptés par l'Assemblée nationale⁷. Les projets de loi seront soumis à l'Assemblée nationale en décembre 2023.

Le troisième projet de loi prévu dans le cadre du plan d'action pour la protection des dénonciateurs n'a pas progressé au cours de la période de mise en œuvre. Toutefois, le président du Sénégal, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, a fait de l'adoption de ce projet de loi un objectif immédiat de son nouveau gouvernement⁸.

Engagement 4 : Adhérer à l'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui • Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement : Pas commencé • Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

L'objectif principal est de faire adhérer le Sénégal à la FiTI, en vue de renforcer la gouvernance du secteur. À ce titre, on prévoit de (i) mettre en place un système de collecte, de traitement et de publication des données concernant le secteur, et de (ii) renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes afin d'améliorer la transparence et la participation des acteurs à la gouvernance du secteur.

Le Sénégal n'a pas fait de progrès concrets vers l'adhésion à la FiTI. Le porteur de l'engagement, le chef de la division de la pêche artisanale, affirme qu'il y a un blocage dans le système, mais n'a pas pu l'identifier. Il a indiqué qu'un plan d'action afférent avait été élaboré, mais pas financé. Le chercheur du MEI n'a pas reçu de copie du plan d'action malgré ses demandes. Il semblerait qu'un point focal ait été désigné et qu'il s'efforce d'ancrer officiellement le processus⁹. Comme il n'y a aucune preuve documentée de progrès, cet engagement est considéré comme « Pas commencé ».

En octobre 2022, la FiTI a déclaré que « le principal obstacle à l'adhésion du Sénégal reste le décret juridique en attente relatif à la FiTI, qui doit être promulgué par le Président du Sénégal, le Premier ministre ou un haut fonctionnaire désigné par le gouvernement. Ce décret, considéré comme essentiel, fournirait un cadre juridique pour la FiTI et désignerait le ministère compétent pour la FiTI au sein du gouvernement. Ensuite, le pays doit mettre en place son groupe multipartite national (composé de représentants du gouvernement sénégalais, de la pêche industrielle et artisanale, et des organisations de la société civile), nommer un secrétariat national pour fournir une assistance opérationnelle au groupe et déterminer son plan de travail. Toutes ces étapes sont nécessaires avant que le pays puisse soumettre sa candidature officielle au Conseil international de la FiTI¹⁰. »

Le coordinateur régional de la FiTI pour l'Afrique de l'Ouest déclare que le principal problème rencontré par la FiTI est que le ministère des Pêches n'a pas apporté de soutien institutionnel à la réforme. Le ministère de la Justice était réticent à assumer la responsabilité institutionnelle de l'engagement, qui est considéré comme relevant du mandat du ministère des Pêches. Le coordinateur régional de la FiTI estime que, comme pour l'ITIE, la FiTI pourrait être logée à la présidence ou au bureau du Premier ministre afin d'éviter les blocages que rencontre l'administration des pêches. Le ministre de la Justice pourrait mener un plaidoyer de haut niveau

dans ce sens¹¹.

Engagement 5 : Améliorer l'accueil des usagers du service public

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui • Potentiel de résultats : Pas clair | <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement : Aucune preuve disponible • Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

L'objectif principal de cet engagement est d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers du service public. De façon spécifique, il s'agit (i) d'élaborer une politique nationale d'accueil des usagers du service public, (ii) de mettre en place des bureaux d'accueil et d'orientation dans différents ministères, institutions et agences, et (iii) de développer chez les agents du service public une véritable culture d'accueil des usagers.

Cet engagement s'inscrivait dans le cadre du programme gouvernemental d'appui à la modernisation de l'administration en cours, lancé en août 2019. Depuis février 2020, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme du service public a mis en place des bureaux relais de services publics dans l'ensemble des régions.¹² Cependant, aucune preuve n'a été fournie quant à la mise en œuvre des étapes de l'engagement. Le chercheur du MEI n'a pas reçu de réponse à plusieurs tentatives de contact avec le titulaire de l'engagement pour obtenir des informations au cours du processus de recherche¹³. Un représentant de la société civile¹⁴ a noté que la mise en œuvre de l'engagement n'a pas pris la direction souhaitée, car les ressources nécessaires à la mise en œuvre n'ont pas été disponibles.

Engagement 6 : Dématérialiser dix procédures administratives

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui • Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement : Limité • Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

L'objectif principal de cet engagement est d'améliorer l'efficacité de l'Administration dans son fonctionnement et dans la qualité du service public rendu aux usagers. Plus spécifiquement, il s'agit : (i) de fournir aux usagers des interfaces décentralisées permettant un meilleur accès à l'information, et (ii) de contribuer à une meilleure gestion des archives de l'État, y compris la conservation pérenne des données à forte valeur (juridique, stratégique ou patrimoniale).

Malgré les retards, des progrès ont été réalisés dans la numérisation des services gouvernementaux les plus couramment utilisés¹⁵. Un rapport de la société de conseil Sénégal Numérique fait état de progrès modestes dans la numérisation de quatre des dix services identifiés dans le cadre de cet engagement. D'autres services ont été numérisés pendant la période de mise en œuvre et mis à disposition sur le site teledac.sec.gouv.sn. Parmi les exemples de services numérisés, on peut citer la possibilité de demander un permis de construire, une carte de guide touristique ou une copie d'un diplôme. Sénégal Numérique a souligné les défis de mise en œuvre tels que les retards dans la mise en place de comités ad hoc pour chaque service, les défis de coordination de tous les acteurs nécessaires, les contraintes financières, et le besoin de ressources informatiques¹⁶. Le MEI n'a pas observé de résultats précoces notables

au cours de la période de mise en œuvre en raison du niveau limité des progrès. Le ministère de la Fonction publique a organisé un atelier pour faire le point sur les progrès de la numérisation des services gouvernementaux en octobre 2023. Toutefois, aucune information sur les conclusions de l'atelier n'était disponible.¹⁷

Engagement 7 : Renforcer l'accès des personnes handicapées aux services sociaux de base

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Non • Potentiel de résultats : Pas clair | <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement : Limité • Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

L'objectif principal de cet engagement est de renforcer l'accès des personnes handicapées aux services sociaux de base. De façon spécifique, le but consiste (i) à augmenter de 20 % le nombre de personnes handicapées disposant de la Carte d'égalité des chances et (ii) à améliorer l'accès de ces personnes aux services publics. Cet engagement porte sur une question importante, mais n'est pas lié à l'ouverture du gouvernement.

Le ministère de la Santé indique que 15 textes d'application de la loi d'orientation sociale ont été rédigés et que quatre d'entre eux ont été promulgués. Les décrets signés portent notamment sur la création de départements chargés de traiter les demandes de Carte d'égalité des chances et d'éducation spéciale, sur l'approbation d'un programme de réadaptation à base communautaire et sur la définition des conditions d'obtention du diplôme par les étudiants. Les projets de décrets liés aux étapes de l'engagement comprennent des décrets visant à créer un fonds pour les personnes handicapées, à établir la composition et le mandat d'un haut conseil pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées, et à établir les conditions de recrutement de personnes handicapées dans les organisations publiques et privées. Ces décrets n'ont pas été promulgués au moment de la rédaction du présent rapport¹⁸.

Le jalon de fournir à 20 % de la population handicapée une Carte d'égalité des chances n'a pas été respecté, les contraintes financières ayant limité la production¹⁹. Le ministère de la Santé a indiqué au comité de pilotage du PGO en avril 2023 que 9 % des bénéficiaires avaient reçu des Cartes d'égalité des chances²⁰. Les organisations de personnes vivant avec un handicap²¹ ont souligné en mars 2022 le faible nombre de cartes distribuées, estimant qu'il y avait « entre un et trois millions de personnes vivant avec un handicap », alors que l'État n'avait fourni que 70 000 Cartes d'égalité des chances ». Cette affirmation a également été confirmée²² par le directeur de la promotion et de la protection des personnes handicapées au ministère de la Santé et de l'Action sociale lors d'une conférence de presse en janvier 2023.

Les activités restantes n'ont pas été achevées car ce programme gouvernemental n'a pas été budgétisé²³. Aucune preuve de la mise en œuvre n'était disponible dans le référentiel du PGO du Sénégal et le chercheur du MEI n'a pas reçu de réponse à sa demande de joindre le responsable de la mise en œuvre au cours du processus de recherche²⁴. Bien que des progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre de la loi d'orientation sociale, ces activités n'ont pas contribué à ouvrir le gouvernement aux citoyens et n'ont donc pas permis d'obtenir de premiers résultats notables à la fin de la période couverte par le plan d'action.

| Engagement 8 : Renforcer les dispositifs d'accès à la justice de proximité | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Non • Potentiel de résultats : Pas clair | <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement : Limité • Premiers résultats : Aucun résultat notable |
| <p>L'objectif de cet engagement est d'améliorer l'accès des citoyens à la justice de proximité, à travers notamment (i) la construction de dix Maisons de Justice et (ii) le renforcement de la sensibilisation sur les avantages de la justice de proximité, en termes de recours à des modes alternatifs de règlement des conflits sociaux, d'accès à l'information sur les droits, d'accessibilité aux mécanismes de règlement des différends, de souplesse des procédures, etc.</p> <p>Le chercheur du MEI a reçu des informations sur l'avancement de trois des sept étapes de cet engagement. Les étapes qui ont progressé comprennent le renforcement des capacités des acteurs du système judiciaire local et le développement d'un mécanisme de collaboration avec le « badiènou gokh » et d'autres relais communautaires²⁵. Le ministère de la Justice a également construit 15 Maisons de Justice supplémentaires, qui fournissent des conseils et assurent la médiation des conflits familiaux et privés²⁶. En 2023, la Direction de la Justice de Proximité et de la Promotion de l'Accès au Droit fait état d'un total de 31 Maisons de Justice, de 4 bureaux d'information juridique dans les universités pour faciliter l'accès à l'information juridique et de 19 bureaux d'accueil et d'orientation pour guider les plaideurs dans les tribunaux²⁷.</p> <p>La mise en œuvre a permis d'atteindre l'objectif important de renforcer l'accès aux services de justice. Toutefois, les activités entreprises dans le cadre de cet engagement n'ont pas contribué à ouvrir le gouvernement aux citoyens. Par conséquent, cet engagement n'a pas donné de résultats notables dans un premier temps.</p> | |
| Engagement 9 : Promouvoir l'approche du budget participatif au niveau local | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui • Potentiel de résultats : Substantiel | <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement : Pas commencé • Premiers résultats : Aucun résultat notable |
| <p>L'objectif principal de cet engagement est de promouvoir l'approche du budget participatif au niveau local. À ce titre, le but est (i) de sensibiliser les collectivités territoriales sur les enjeux de l'approche du budget participatif, (ii) d'encourager la mise en place des cadres de concertation et (iii) d'améliorer la prise en charge des préoccupations des populations et l'utilisation des ressources au niveau local.</p> <p>Selon le porteur de l'engagement²⁸, aucune activité prévue dans le cadre de cet engagement n'a été réalisée. La directrice des collectivités territoriales a déclaré que l'engagement n'était pas adéquatement conçu pour cadrer avec la mise en œuvre de la réforme sur la budgétisation participative au Sénégal²⁹. Elle note que la priorité aurait dû être donnée aux cadres de concertation englobant à la fois l'approche du budget participatif et d'autres dimensions au niveau des collectivités territoriales, et non à la budgétisation participative en soi, qui se limite</p> | |

aux aspects fiduciaires. À son avis, dans le prochain plan d'action, cet engagement devrait être renouvelé en fixant des jalons en accord avec l'approche de la transparence et de la participation citoyenne que le Département souhaite mettre en place au niveau des collectivités territoriales. Toutefois, la directrice a reçu des rapports de municipalités sur la mise à l'essai de l'approche du budget participatif, selon lesquels 121 municipalités ont tenté l'expérience avec l'aide de partenaires financiers.

Engagement 10 : Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui • Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement : Limité • Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

L'objectif principal de cet engagement est de renforcer la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance participative. La mise en œuvre a connu quelques progrès en ce qui concerne le premier objectif de sensibiliser les acteurs sur les enjeux de la participation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision. Toutefois, il n'y avait aucun signe de progrès vers le deuxième objectif, plus ambitieux, visant à renforcer la représentation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision.

L'engagement a été mis en œuvre conjointement par les organisations de jeunes et de femmes et l'administration. La plupart des étapes de cet engagement ont été réalisées par le Conseil National de la Jeunesse du Sénégal (CNJS), une organisation de la société civile rassemblant plus de 17 000 associations de jeunes et représentée au sein du comité national technique du PGO du Sénégal. M. Abdouramane Cisse³⁰ souligne que les jalons suivants : le renforcement des capacités de leadership et de participation citoyenne de 100 000 femmes et jeunes, l'organisation de deux campagnes de sensibilisation des jeunes et des femmes sur la participation à la vie politique et citoyenne, le renforcement des capacités de 20 associations de femmes et de jeunes sur le leadership et la gestion, et un plaidoyer pour une participation accrue des jeunes dans les instances électives et semi-électives ont été réalisés. À noter également que le guide de la jeunesse qui devait être rédigé existe depuis 2020 et est disponible sur le site Web du CNJS³¹.

Malgré ces efforts, le MEI n'a relevé aucun élément attestant que ces activités ont contribué à renforcer la participation des femmes ou des jeunes au gouvernement. Ces activités auraient probablement eu lieu indépendamment de l'engagement du PGO, car elles faisaient déjà partie d'une activité globale du CNJS appelée « Académie de la jeunesse », organisée entre juin et août 2023 en partenariat avec la Fondation Konrad Adenauer. Le MEI n'a pas trouvé de preuves de la poursuite de ces efforts à l'issue du programme. De surcroît, ils étaient uniquement axés sur les jeunes, les activités visant à promouvoir la participation des femmes au gouvernement n'étant pas évidentes. Cet engagement aurait pu donner des résultats significatifs s'il avait contribué de manière mesurable à l'institutionnalisation de la participation des jeunes et des femmes au gouvernement, comme la mise en œuvre de la loi de 2010 sur la parité homme-femme³². Le représentant du CNJS³³ a indiqué qu'un projet de loi sur la participation des jeunes

à la gouvernance avait été élaboré et soumis à l'Assemblée nationale, appuyé par un plaidoyer auprès du Président de la République. Le projet de loi n'était pas disponible pour examen.

Les autres étapes n'ont pas été réalisées, notamment l'évaluation de la contribution des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision et le renforcement des capacités de 20 collectivités territoriales en matière de budgétisation sensible au genre.

Engagement 11 : Renforcer la participation des populations dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique environnementale

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui • Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement : Limité • Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

L'objectif principal de cet engagement est de renforcer la participation des populations dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique environnementale. À ce titre, le but était (i) d'identifier les préoccupations des populations en matière environnementale, (ii) de sensibiliser les populations sur les enjeux de la politique environnementale, (iii) de renforcer le niveau d'appropriation des instruments et des initiatives en la matière, et (iv) de favoriser l'implication effective des populations dans les activités de préservation et de restauration de l'environnement.

Le gouvernement du Sénégal a adopté un nouveau Code de l'Environnement³⁴ (loi no 2023-15 du 2 août 2023) qui prévoit d'importants volets, dont l'amélioration du cadre juridique et opérationnel du processus d'évaluation environnementale, le renforcement du cadre de gestion des substances nocives et dangereuses et des déchets, la consécration du principe de la responsabilité des entreprises et le renforcement des dispositions relatives à la gestion des activités minières, pétrolières et gazières. Cela dit, le nouveau code ne contient pas d'éléments relatifs aux cadres de concertations publiques pour le suivi des politiques environnementales. De même, le chercheur du MEI n'a pas trouvé de preuves de la mise en œuvre des étapes prévues, comme les réunions régionales pour diffuser les instruments de protection de l'environnement, ou sur la mise en place de cadres de concertations pour le suivi des politiques environnementales.

Engagement 12 : Renforcer la participation citoyenne dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vérifiable : Oui • A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui • Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement : Aucune preuve disponible • Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

L'objectif principal de cet engagement est de renforcer la participation citoyenne dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. De façon spécifique, le but est de renforcer (i) les capacités techniques des acteurs territoriaux en matière d'élaboration et de suivi des politiques publiques, ainsi que (ii) la territorialisation des politiques publiques.

Le chercheur du MEI ne disposait pas de suffisamment d'éléments pour évaluer la mise en œuvre de cet engagement. Aucune preuve ne se trouvait dans le référentiel du PGO du Sénégal³⁵. Le chercheur du MEI n'a pas reçu de réponse à ses demandes d'entretien avec le porteur de l'engagement³⁶.

Les cellules régionales de gouvernance mises en place par la DPBG à Saint-Louis, Fatick, Kédougou, Sédhiou, Dakar et Kaffrine en 2023³⁷ ont été signalées comme une initiative contribuant à l'objectif de l'engagement. Les membres de la société civile ont reçu une formation sur l'évaluation et le suivi des politiques publiques. Cependant, ces formations ont surtout eu lieu après la période de mise en œuvre³⁸. En outre, cette initiative n'a pas été menée par le responsable de la mise en œuvre de l'engagement 12 et est donc considérée comme n'entrant pas dans le champ d'application de cet engagement.

¹ Notes de la rédaction :

Pour les engagements qui sont regroupés, l'évaluation du potentiel de résultats et des « premiers résultats » est effectuée au niveau du groupe d'engagements plutôt qu'au niveau de l'engagement individuel.

Les titres abrégés des engagements peuvent avoir été modifiés pour des raisons de concision. Pour le texte complet des engagements, voir le plan d'action du Sénégal : <https://www.opengovpartnership.org/fr/documents/senegal-action-plan-2021-2023/>

¹ Pour en savoir plus sur l'évaluation de la conception des engagements, voir l'Évaluation du plan d'action du Sénégal :

<https://www.opengovpartnership.org/fr/documents/senegal-action-plan-review-2021-2023/>

: <https://www.opengovpartnership.org/documents/senegal-action-plan-review-2021-2023/>

² « Tribune des Osc pour l'adoption de la loi d'accès à l'information au Sénégal. » 2023. Le Quotidien.

<https://lequotidien.sn/tribune-des-osc-pour-ladoption-de-la-loi-dacces-a-linformation-au-senegal/>

³ « Des organisations de la société civile invitent Macky Sall à faire adopter le projet de loi d'accès à l'information. » Agence de Press Senegalaise. 11 novembre 2023 <https://aps.sn/des-organisations-de-la-societe-civile-invitent-macky-sall-a-faire-adopter-le-projet-de-loi-dacces-a-linformation/>

⁴ Informations fournies au MEI au cours de la période d'examen préalable à la publication.

<https://drive.google.com/drive/folders/1mmEa-JOuR1GIBGY0mCI9HFYz9JwXRzvb>

⁵ Informations fournies au MEI pendant la période de révision préalable à la publication. « CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE_DPBP » <https://drive.google.com/drive/folders/1mmEa-JOuR1GIBGY0mCI9HFYz9JwXRzvb>

⁶ « Des Changements Notoires l'OFNAC » Seneplus. 2023. <https://www.seneplus.com/politique/des-changements-notoires-lofnac>

⁷ Birahim Seck est coordinateur du Forum Civil, une organisation de la société civile et membre de la plateforme de la société civile sénégalaise pour le PGO, <https://fr.allafrica.com/stories/202311260005.html>.

⁸ « Les OSC du Sénégal accueillent favorablement le projet de loi visant à protéger les lanceurs d'alerte. » 2024. Radio Démocratie en Afrique de l'Ouest <https://wadr.org/interview-csos-in-senegal-welcome-bill-to-protect-whistleblowers/>

⁹ M. Diouf, chef de division de la pêche artisanale, direction des pêches maritimes, ministère des Pêches, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp le 31 octobre 2023.

¹⁰ « Le Conseil international de la FiTI exhorte les autorités nationales du Sénégal à finaliser les étapes d'adhésion à la FiTI. » 2022. <https://fiti.global/fiti-international-board-urges-senegal-authorities-to-complete-signupsteps>

¹¹ Mansor Ndour, coordinateur régional pour l'Afrique de l'Ouest, Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI), interviewé par le chercheur du MEI par courriel le 9 janvier 2024.

¹² Informations fournies à le MEI pendant la période d'examen préalable à la publication.

https://drive.google.com/drive/folders/1c5FTAvis8t_oQ531jCesUFYbARP6fU8e

¹³ Le chercheur du MEI a demandé des informations au point de contact du PGO pour le Sénégal par courriel le 6 octobre 2023 et sur WhatsApp le 2, 6 décembre 2023, mais il n'a pas pu entrer en contact avec le porteur de l'engagement.

¹⁴ Abdoulaye Ndiaye, *op. cit.*

¹⁵ "l'Etat dématérialise plus de 800 procédures administratives via sa nouvelle plateforme GovStack." Agence Ecofin. 2023.

<https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/0311-113342-senegal-l-etat-dematerialise-plus-de-800-procedures-administratives-via-sa-nouvelle-plateforme-govstack>

- ¹⁶ Informations fournies au MEI pendant la période de révision préalable à la publication. « Note d'information sur l'état d'avancement de l'engagement : Dématérialisation de 10 procédures administratives » Sénégal Numérique. March 2023. <https://drive.google.com/drive/folders/1jNTIQ34VMHAGKMdZH8LcDUgw43xlcUKp>
- ¹⁷ « Le MFPTSP évalue la dématérialisation des procédures administratives. » <https://www.fonctionpublique.gouv.sn/Le-MFPTSP-evalue-la-dematerialisation-des-procedures-administratives>
- ¹⁸ Informations fournies par le comité technique national du PGO du Sénégal au MEI pendant la période de révision de la prépublication. Avril 2024.
- ¹⁹ Abdoulaye Ndiaye, membre de la société civile, Article-19, Co-président du comité technique national du PGO, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et email le 26 octobre 2023.
- ²⁰ Informations fournies par le comité technique national du PGO du Sénégal au MEI pendant la période de révision de la prépublication. Avril 2024
- ²¹ « Carte d'égalité des chances : Des associations de personnes handicapées dénoncent "un gap impressionnant de 96,5%" dans la fourniture. » 2022. Seneweb. https://www.seneweb.com/news/Societe/carte-d-egalite-des-chances-des-associat_n_375885.html
- ²² « Sénégal: Un officiel met en exergue les actions de l'Etat en faveur des personnes en situation de handicap. » AllAfrica. 2023. <https://fr.allafrica.com/stories/202301270434.html>
- ²³ Abdoulaye Ndiaye, membre de la société civile, Article-19, Co-président du comité technique national du PGO, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp et email le 26 octobre 2023.
- ²⁴ Le chercheur du MEI a demandé des informations au point de contact du PGO pour le Sénégal par courriel le 6 octobre 2023, mais il n'a pas été en mesure d'entrer en contact avec le titulaire de l'engagement pour plus de détails ; voir : <https://drive.google.com/drive/folders/1XXENwBevmkKquFRxsK8iDcsJF6MRZKAB>
- ²⁵ Idem
- ²⁶ Idem
- ²⁷ Direction de la Justice de proximité et de la Promotion de l'accès au droit, ministère de la Justice. Rapports 2022 et 2023. <https://drive.google.com/drive/folders/1glUo21ipvnAu8wCJ917JZoUblmABOYuA>
- ²⁸ Mme Fatou Camara, directrice des collectivités territoriales et M. Yero Farba Sy, chef de recherche, département des collectivités territoriales, interviewés par le chercheur du MEI par appel WhatsApp le 2 novembre 2023.
- ²⁹ Mme Fatou Camara, directrice des collectivités locales, interviewée par le chercheur du MEI par appel WhatsApp le 2 novembre 2023.
- ³⁰ M. Abdouramane Cisse, représentant du Conseil national de la jeunesse du Sénégal au sein du comité national technique du PGO, interviewé par le chercheur du MEI par appel WhatsApp le 2 décembre 2023.
- ³¹ GUIDE DE LA JEUNESSE CNJS 2020. Conseil national de la jeunesse du Sénégal. <https://cnjsenegal.sn/guide-de-la-jeunesse-cnjs-2020/>
- ³² Pour en savoir plus sur l'évaluation de la conception des engagements, voir l'Évaluation du plan d'action du Sénégal : <https://www.opengovpartnership.org/fr/documents/senegal-action-plan-review-2021-2023/>
- ³³ M. Abdouramane Cisse, *op. cit.*
- ³⁴ Gouvernement du Sénégal. Loi n°2023-15 du 02 août 2023 portant Code de l'Environnement. <https://sec.gouv.sn/publications/lois-et-reglements/code-de-lenvironnement>
- ³⁵ https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1_PqF2HqZB6MUIhJl9fGGDzSNbffyGbd
- ³⁶ Le chercheur du MEI a demandé des renseignements au point de contact du PGO pour le Sénégal par courriel le 6 octobre 2023 et sur WhatsApp les 1^{er} et 6 décembre 2023 pour entrer en contact avec le titulaire de l'engagement. Le chercheur du MEI n'a pas reçu les coordonnées du titulaire de l'engagement.
- ³⁷ « Promotion de la bonne gouvernance : Dakar a sa Cellule régionale de gouvernance. » Le Quotidien. 2023. <https://lequotidien.sn/promotion-de-la-bonne-gouvernance-dakar-a-sa-cellule-regionale-de-gouvernance/>
- ³⁸ Informations fournies au MEI pendant la période de révision de la publication. <https://drive.google.com/drive/folders/1mmEa-JOUr1GIBGY0mCI9HFYz9JwXRzVB>